



**Commission de la coopération
transfrontalière et décentralisée**

2112 - Promotion de la coopération européenne

**Attribution de subventions à l'association
d'Rhinwagges et à l'AFCCRE**

Rapport n° CP/2014/138

Service gestionnaire :

Service relations internationales - Cellule affaires européennes

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre pour approbation à la Commission Permanente l'attribution de deux subventions au titre de la coopération européenne.

I. Participation de l'ensemble musical d'Rhinwagges au festival international de Sobeslav en République Tchèque, du 18 au 21 juillet 2014

Créé en 1976, l'ensemble musical d'Rhinwagges est une association qui rassemble une vingtaine de musiciens amateurs, originaires de toute l'Alsace ainsi que du pays de Bade.

Les Rhinwagges sont des défenseurs de la musique et du folklore alsaciens. Ils sont sollicités comme "Ambassadeurs de l'Alsace" à de nombreuses manifestations régionales, nationales et internationales.

La « Blosmusik » puise ses racines dans la musique tchèque et morave. Ceci a valu aux Rhinwagges plusieurs invitations en République Tchèque où ils ont été distingués, il y a quelques années pour la qualité d'interprétation de cette musique.

En 2014, du 18 au 21 juillet, ils sont invités pour représenter la France et l'Alsace au festival international de Sobeslav en Bohème du Sud. Le festival n'a pas les moyens nécessaires pour financer les déplacements des groupes qu'il souhaite inviter.

Les frais (transport et hébergement) qu'engendre un tel projet sont dissuasifs pour une petite structure associative telle que d'Rhinwagges. A ce titre ils sollicitent de façon exceptionnelle une contribution financière du Département.

Le budget prévisionnel global du projet s'élève à 9.000 €. L'Association a sollicité une aide financière du Département à hauteur de 3.000 €.

La Commission de la Coopération Transfrontalière et Décentralisée, réunie le 27 janvier 2014, s'est prononcée en faveur d'un soutien à hauteur de 1.000 €.

II. Cotisation à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE)

L'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) joue un rôle important d'assistance et de conseil des collectivités territoriales dans leurs activités européennes. Elle est un lobby reconnu au sein des institutions européennes.

Le Conseil Général du Bas-Rhin en est membre depuis 1982. Il est sollicité pour le paiement de la contribution 2014 qui s'élève à 7 494 €.

Cette demande a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de la coopération transfrontalière et décentralisée réunie le 27 janvier 2014.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
17598	65-6574-041	30 000,00 €	30 000,00 €	8 494,00 €

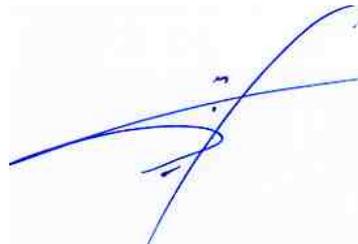
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide, conformément au tableau annexé, de verser à l'Association française du conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE) un montant de 7 494 € correspondant à la contribution 2014 due au titre de l'adhésion du Département à cet organisme et d'attribuer une subvention d'un montant de 1.000 € à l'association d'Rhinwaggès pour sa participation au festival de Sobeslav en République Tchèque.

Par dérogation au règlement financier départemental, la subvention à l'association d'Rhinwaggès sera versée en une fois sur présentation du budget final détaillé du projet (au prorata de la réalisation effective des dépenses).

Strasbourg, le 17/02/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL